

Nîmes le 21 novembre 2008

Chers membres et sympathisants d'AREN

Les entrepreneurs qui accompagnent nos démarches doivent se situer au cœur de l'actualité. Les problèmes liés à la formation et à l'emploi doivent être traités essentiellement par ceux qui sont directement concernés, les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une démarche volontariste.

C'est dans cet objectif que se situe notre implication pour le développement économique de nos quartiers ZFU et ZUS, ainsi nous mettons en relation des demandeurs d'emploi avec des entrepreneurs sur le mode de parrainages. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés dans leurs démarches. Leur éloignement du monde de l'entreprise est bien souvent à l'origine des situations de blocage. Est-il besoin de rappeler l'importance du réseau dans la recherche d'emploi ?

Grâce en partie aux rencontres effectuées au cours des journées Zone franche Urbaine, nous disposons d'un panel de demandeurs d'emplois volontairement candidats pour participer à cette action de parrainages. Nous les avons tous rencontrés au cours d'un ou plusieurs entretiens afin d'établir leurs profils. Cette action basée sur le principe du volontariat garantit la motivation des chercheurs d'emploi tout en dégageant l'entrepreneur de toute responsabilité sociale et pécuniaire.

Dans sa phase active le parrainage qui dure 18 semaines se déroule en trois périodes :

- dans un premier temps, le parrain accueille le demandeur d'emploi recommandé par AREN pour faire l'état des lieux de ses démarches et de son projet professionnel afin d'établir un plan d'action pour la suite (travail sur le CV ou lettres de candidatures, personnes à contacter,...)
- ensuite vient la phase de suivi dans laquelle le parrain et le filleul gardent un contact plus ou moins régulier pendant quelques jours ou quelques semaines en fonction des besoins pour maintenir l'avancement des recherches. Ici, l'organisation est libre (lieux et fréquence des rendez-vous, moyens de communication...)
- de façon régulière, le parrain fait un bilan de l'accompagnement avec le chargé de développement de l'AREN

Si l'objectif global est de trouver un emploi durable pour les candidats, le parrainage constitue une première étape et n'engage pas à l'obligation de résultats

Le référent d'AREN reste constamment à votre disposition tout au long de votre accompagnement. Il s'agit de monsieur Etienne Saint Léger (04 66 23 55 26)

Cette démarche de parrainage effectuée en partenariat avec les Directions régionale et départementale du travail permet à AREN de conforter sa crédibilité dans le déroulement des dispositifs ZFU, d'asseoir sa notoriété pour encore mieux vous être utile, **comme en ce moment dans le combat que nous menons pour refuser et faire annuler l'article n°82 du PLF pour 2009 !**

Je suis persuadé que vous avez compris tout l'intérêt de participer à cette action et que vous vous manifesterez positivement.

Par avance je vous en remercie et je vous adresse mes très sincères et confraternelles salutations.

Bien cordialement.

Jacques MURA
Président